

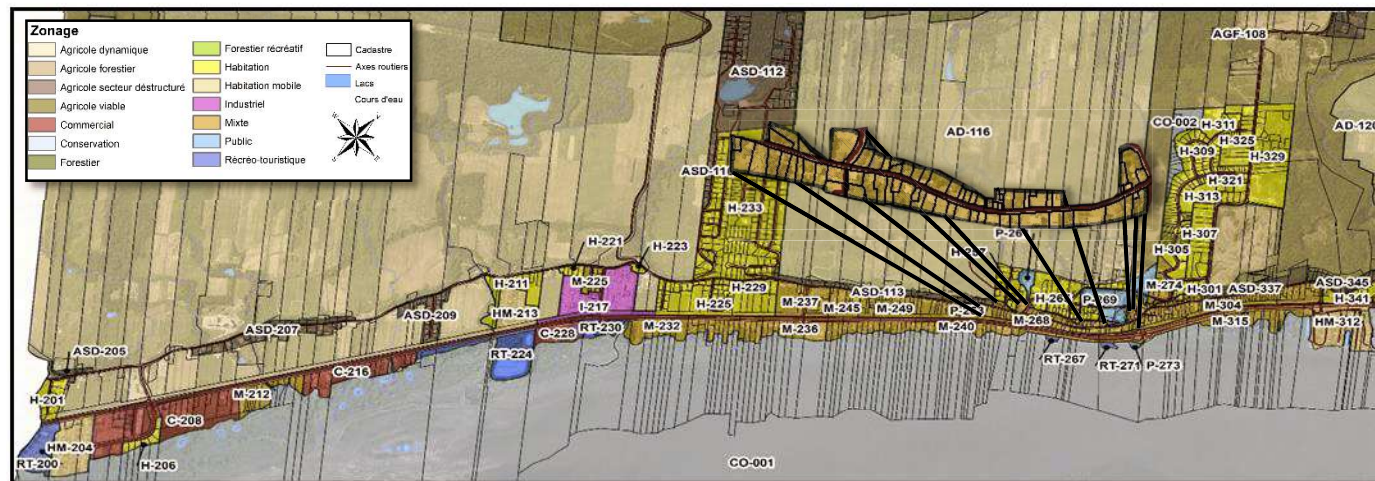
# Zone M-268

La zone M-268 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type M (mixtes), elle comprend un mélange de commerces et résidences.

Elle comprend les propriétés sur l'avenue Royale, entre le cimetière et la rue Dick.

**Disposition particulière:**

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Voir la fiche PIIA Avenue Royale et noyau villageois.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	10
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	3
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	0
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	3,5
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	2
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15

Les toits plats sont prohibés pour les bâtiments résidentiels en bordure de l'avenue Royale.

## CLASSES D'USAGES

## M-268

HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
	H-4 Multifamiliale (3 à 8)	●
	H-5 Multifamiliale 9 logements et +	●
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	●
	C-2 Détail, administration et service	●
	C-6 Restauration	●
	C-8 Hébergement léger	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	C-9 Hébergement d'envergure	●
	P-1 Communautaire	●
	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Dispositions particulières: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone. Les maisons de chambres et pension et les orphelinats sont spécifiquement interdits dans cette zone.